

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Préambule :

Le Règlement de la Consultation constitue l'un des documents de la consultation, qui doivent être fournis par l'acheteur, en vertu de l'article R2132-1 du Code de la Commande Publique, dans le but de décrire les modalités de la procédure de passation et de sélection des candidats.

OBJET : APPUI A LA GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE DE L'ASSOCIATION SUR SON DOSSIER FSE

TYPE DE MARCHÉ : Services

MODE : Procédure adaptée ouverte

LIEU D'EXÉCUTION : PARIS

DATE DE DÉBUT DE LA CONSULTATION : 06/03/2023

DATE LIMITE DE LA RECEPTION DES CANDIDATURES : 27/03/2023

DURÉE DU CONTRAT : jusqu'à la réalisation finale du dossier (fin 2023 maximum) Accord-cadre avec un seul opérateur.

POSSIBILITÉ D'ATTRIBUTION SANS NÉGOCIATION : oui

VARIANTES ADMISES : Non

Article 1 : Pouvoir adjudicateur :

1.1. Nom et adresse du pouvoir adjudicateur : LA CLOCHE, 8 rue du général Renault 75011 PARIS

1.2. Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : 8 rue du général Renault 75011 PARIS

1.3. Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

- par téléchargement sur le site Internet : <https://lacloche.org>

- sous format papier à l'adresse suivante : 8 rue du général Renault 75011 PARIS

1.4. Adresse à laquelle les offres et les candidatures doivent être envoyées ou déposées :

- adresse postale : 8 rue du général Renault 75011 PARIS

- site internet : <https://lacloche.org>

- adresse mail avec accusé de réception : camille.cucalon@lacloche.org

Article 2 : Objet du marché

Le marché se compose de deux phases chronologiques, indissociables du fait de l'unité du dossier pris en charge.

Phase 1 : Accompagnement administratif et financier sur la gestion de la subvention

- Appui régulier à la gestion de la subvention et de ses contraintes administratives
- Mises en place de procédures administratives du Fonds Social Européen
- Suivi de l'éligibilité des dépenses et des participants
- Rencontres régulières sur le suivi de la réalisation
- Demande et dépôt d'un avenant si nécessaire,

Phase 2 : Bilan de la subvention européenne

- Appui tout au long du bilan de la subvention, sur la partie administrative et financière
- Rédaction du bilan qualitatif et financier,
- Intégration du bilan et des pièces justificatives sur l'interface numérique
- Suivi jusqu'au versement de la subvention

Le marché sera attribué à un seul prestataire. Un accord-cadre sera réalisé et signé par les parties.

L'obtention du marché ne signifie pas la réalisation obligatoire de la mission notamment. Cette dernière sera obtenue, si et seulement si, le dossier est conventionné lors du dépôt final du dossier au FEDER.

Article 3 : Dossier de consultation des entreprises (dce)

4.1. Composition du dossier de consultation des entreprises

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend :

- le règlement de la consultation ;
- le cahier des charges

4.2. Retrait du dossier de consultation des entreprises (DCE)

Retrait électronique : Le dossier de consultation des entreprises peut être obtenu aisément en le téléchargeant, après identification sur le site internet ci-après : <http://lacloche.org> ou par mail à l'adresse suivante : camille.cucalon@lacloche.org

Article 4 : Modalités de transmission et de réception des candidatures et des offres

Les candidats doivent impérativement choisir entre :

- leur envoi sur un support papier ;
- la transmission électronique de leur candidature et de leurs offres ;

Les plis sont transmis par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception, et d'en garantir leur confidentialité.

La date et l'heure limites de réception des plis (candidatures et offres et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE 27/03/2023 A 12 H

Le délai minimum de validité des offres est de 21 jours à compter de la date limite de réception des offres. Une fois déposées, les offres ne peuvent plus être retirées, ni modifiées. Le candidat reste tenu par son offre pendant tout le délai de validité de l'offre. Les dossiers de participation des candidats ne sont pas restitués.

Article 5 : Procédure de remise des offres et contenu du dossier

6.1 Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

L'offre financière est libellée en euros et doit faire apparaître dans l'ordre :

- la désignation des services ;

- les numéros de lots le cas échéant ;
- les différentes prestations proposées en applications des conditions et/ou formes prévues par le règlement de la consultation ;

6.2 Contenu du dossier

Pour être complets, les dossiers contiennent les documents suivants :

- Déclaration du candidat (DC2) ou attestations sur l'honneur, chiffres d'affaires des 3 dernières années, références de prestations similaires
- Offre technique et financière

Article 6 : Critères d'attribution des offres

7.1 Critères de sélection candidats :

- 1 Aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacités techniques et professionnelles
- 2 Capacité économique et financière
- 3 Engagement sociétal et environnemental du candidat

7.2 Critères d'attribution :

Critère 1 : Pertinence des moyens humains affectés à la mission (30%), appréciée au regard des sous critères suivants :

Sous-critère 1.1 : Qualifications et expérience en dépôt de subvention et en gestion de fonds européens, gestion financière et commande publique : 10%

Sous-critère 1.2 : Organisation et disponibilité de l'équipe dédiée à la réalisation des prestations : 20%

Critère 2 : Compréhension du besoin et du contexte, connaissance du territoire et partenariats institutionnels : (20 %)

Critère 3 : Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution de la mission (30 %)

Critère 4 : Montant de la prestation (20%)

Article 7 : Délai de l'attribution

L'acheteur s'engage à fournir aux candidats une réponse dans les 3 jours suivant l'heure et la date limite de réception des plis.